



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Morbihan

Document à conserver par les familles

APPRENTIS 1^{ère} ANNEE

DOCUMENTS ET FOURNITURES NECESSAIRES

1. DOCUMENTS A NOUS FAIRE PARVENIR PAR COURRIER AVANT LE JOUR DE LA RENTREE :

- Le document « RESERVATION INTERNAT – AUTORISATION DE SORTIE » dûment rempli (Documents N° 4 & 3),
- La fiche de renseignements médicaux (Document N° 7, à remplir recto-verso).

2. REGLEMENTS A EFFECTUER LE JOUR DE LA RENTREE :

- Un chèque de caution (100 € pour les internes) libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan (indiquer les Nom-Prénom et métier de l'apprenti au dos du chèque).
- Le règlement de l'hébergement pour les internes (se référer au document « règlement de l'internat »).
- Le règlement de l'adhésion à l'Association Socio-Culturelle (10 € pour les externes et 20 € pour les internes) à l'ordre de l'Association Socioculturelle et Sportive des Apprentis du CFA de la CMA.
L'objectif de cette association est de permettre à ses jeunes adhérents de bénéficier d'un ensemble de services en dehors de la formation et de renforcer les liens citoyens et ludiques entre les apprentis.

3. DOCUMENTS ET FOURNITURES NECESSAIRES LE JOUR DE LA RENTREE :

- L'autorisation du droit à l'image signée (Document N° 6).
- Un relevé d'identité bancaire du représentant légal comportant les mêmes nom et prénom que ceux figurant sur le contrat d'apprentissage afin de pouvoir bénéficier de l'aide régionale aux apprentis (ARGOAT) (indiquer les Nom-Prénom et métier de l'apprenti au dos du RIB).
Pour les apprentis mineurs, le versement pourra être effectué sur son compte bancaire avec l'autorisation signée du représentant légal (Document N° 2).

4. INTERNAT :

- TENUE : une tenue propre est exigée. Prévoir le nécessaire de toilette, pyjamas.
- LITERIE : les couvertures sont fournies par le CFA ; vous devez apporter un drap housse, une housse de couette et une taie de traversin [lit d'une personne (90)].
- Les apprentis internes doivent se munir d'un cadenas pour protéger leurs biens personnels.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Morbihan

DOCUMENT N°1

RESTAURATION

**Document à retourner à CONVIVIO – 10 boulevard des Iles 56000 VANNES
avant la rentrée**

Notre service de restauration collective est assuré par le prestataire **CONVIVIO** (N° tél : 02.97.66.70.01).

Un badge spécifique est remis à chaque apprenti au moment de la rentrée afin de comptabiliser les repas consommés. En cas de perte ou de vol, un nouveau badge sera facturé 3 €.

Le compte sera crédité régulièrement selon les modes de paiement suivant : espèces, chèque, carte bancaire ou ticket restaurant.

A chaque passage au self, les repas seront débités du compte de l'apprenti par l'intermédiaire de ce badge.



*Les apprentis ne seront pas autorisés à manger au self si leur compte n'est pas crédité.
Nous vous conseillons donc de vous munir de 5 € pour déjeuner le 1^{er} jour.*

Formules au choix :

- ▶ Petit déjeuner : 0,90 €
- ▶ Menu matin (entrée + plat ou plat + dessert) : 4,20 €

Les consommations hors formule sont à la charge de l'apprenti

3<-----



Coupon préalable pour l'inscription au self CONVIVIO



Nom : Prénom :

Ce coupon, **accompagné du règlement** vous donne accès au self la première semaine

Un badge électronique pour l'année en cours sera remis aux intéressés qui auront déposé le coupon rempli à la caisse pour la deuxième semaine.

Cette carte pourra être chargée au self pendant votre temps libre et quatre modes de paiement seront acceptés :

- Espèces
- Chèque
- Carte bancaire
- Ticket resto

Celle-ci vous permettra de :

- ✓ Passer plus rapidement en caisse,
- ✓ Choisir le menu matin (4,20 €) pour entrée + plat ou plat + dessert,
- ✓ Profiter des repas à thème.

Le chef vous propose :

- Au self : un poisson ou une viande et deux légumes
- Au snacking : un plat différent chaque jour :
 - Pizza
 - Cheeseburger
 - Kébab
 - Croque-monsieur
- Les sandwiches maison : Club
Traditionnel

Interne Externe ou ½ pensionnaire

Nom et prénom apprenti :

Date de naissance : | ____ | ____ | ____ |

AIDES ARGOAT

**Document à retourner au CFA
dûment complété et signé le jour de la Rentrée avec un RIB**

Dans le cadre des formations suivies par la voie de l'apprentissage, la **Région Bretagne** attribue aux apprentis sous réserve du respect des conditions y afférents :

- ▶ Une aide pour le transport, l'hébergement et la restauration (ARGOAT) ;
- ▶ Une aide au premier équipement.

Instructions pour le versement des aides :

- ▶ **CHAQUE ANNEE** il faut fournir un **nouveau RIB original** du compte sur lequel seront versées les différentes aides.

APPRENTIS MAJEURS

Je soussigné(e)

- Choisis de recevoir les versements sur mon compte et joins mon RIB
 - Souhaite que les versements soient effectués sur le compte de
- et joins son RIB à ce document.

Date :

Signature :

APPRENTIS MINEURS (jeunes ayant moins de 18 ans au 31-12-2018)

- ▶ Fournir le RIB du Représentant Légal ou celui de votre enfant ou jeune dont vous avez la charge ainsi que la décision de tutelle.
- ▶ Compléter l'autorisation ci-dessous.

Je soussigné(e), Représentant Légal du jeune

- Choisis de recevoir les versements sur mon compte et joins mon RIB
 - Souhaite que les versements soient effectués sur le compte de
- et joins son RIB à ce document.

Date :

Signature du Représentant Légal :

Nom et prénom apprenti :

Date de naissance : / /

**AUTORISATION DE SORTIE « APPRENTIS MINEURS »
2018/2019**

*Document à retourner obligatoirement
au CFA par courrier complété et signé avant la rentrée*

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi de 8h00 à 11h55 et de 13h05 à 17h00.

Les apprentis mineurs **ne sont pas autorisés à quitter** le CFA de la 1^{ère} heure à la dernière heure de cours de la journée **sauf autorisation écrite du représentant légal.**

Pour toute modification en cours d'année, un courrier papier ou électronique du représentant légal est **obligatoire.**

Je soussigné(e) M....., représentant légal de
l'apprenti(e).....

Indiquez votre choix en cochant la case

autorise mon enfant à sortir du CFA **en dehors** des heures de formation.

n'autorise pas mon enfant à sortir du CFA **en dehors** des heures de formation.

Signature du représentant légal
pour validation :

Nom et prénom apprenti :

Date de naissance : / /

RESERVATION INTERNAT – 2018/2019

**Le coupon « Réservation Internat » est à retourner obligatoirement
au CFA par courrier complété et signé avant la rentrée**

REGLEMENT DE L'INTERNAT

Accès à l'internat : le nombre de place à l'internat étant limité, la priorité sera donnée en fonction de la situation géographique et de l'âge de l'apprenti. **Une réservation est obligatoire.**

Chaque apprenti peut adopter un régime d'interne en début d'année. Les changements de régime doivent se faire sur demande écrite du représentant légal.

- ▶ **les internes majeurs** sont autorisés à sortir de 12h00 à 13h00 et 17h00 à 21h30.
- ▶ **les internes mineurs** (après autorisation parentale) sont autorisés à sortir de 12h00 à 13h00 et de 17h00 à 18h45.

Pour les internes mineurs à la date de la rentrée scolaire, le repas du soir sera obligatoire pendant toute l'année de formation.

Le coût :

- **Apprenti mineur** (à la date de leur rentrée), le dîner et le petit déjeuner sont obligatoirement pris au restaurant de collectivité
 - Hébergement pour une semaine : 72,40 €
 - La soirée (le dîner, la nuit et le petit déjeuner) : 18,10 €
 - Hébergement pour 4 semaines de cours : 289,60 €
- **Apprenti majeur**
 - Hébergement pour une semaine : 52,00 €
 - La nuit : 13,00 €
 - Hébergement pour 4 semaines : 208,00 €

Le paiement :

Le règlement doit se faire **en début de semaine de cours**. Il est possible de régler par chèque, carte bancaire, mandat, espèces ou prélèvement automatique. Le CFA se réserve le droit de refuser l'apprenti si le compte est débiteur.

Nous conseillons vivement d'opter pour le prélèvement automatique. Les prélèvements seront effectués le 25 de chaque mois suivant la présence de l'apprenti au CFA.

Merci de compléter l'autorisation de prélèvement ci-jointe et de fournir un RIB (le même que pour l'aide ARGOAT) du compte à prélever.

Un chèque de caution de 100 € est demandé aux internes et restitué en fin d'année (sauf en cas de dégradation à l'internat ou de non paiement).

Les fournitures :

Les apprentis internes fourniront une housse de couette et la taie de traversin. Les couvertures sont mises à disposition par le CFA.

Une tenue propre est exigée, prévoir le nécessaire de toilette, des pyjamas.

Les apprentis internes doivent se munir d'un cadenas pour protéger leurs biens personnels.

✂

CONFIRMATION DE RESERVATION INTERNAT

Je soussigné(e) Monsieur et/ou Madamereprésentant légal de
....., accepte les conditions ci-dessus.

Signature du représentant légal
pour validation :

INTERNAT

*Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au CFA,
sans les séparer en y joignant obligatoirement
un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)
le même que ARGOAT, Postal (R.I.P.) ou
de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.)*

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
<i>Nom, prenom et adresse :</i>	<i>Nom et adresse de votre banque :</i>

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
CFA DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU MORBIHAN 10 BLD DES ILES – CS 82311 56 008 VANNES CEDEX

Date et signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
590458

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
<i>Nom, prenom et adresse :</i>	CFA DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU MORBIHAN 10 BLD DES ILES – CS 82311 56008 VANNES CEDEX

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
<i>Nom et adresse de votre banque :</i>

Date et signature :



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Morbihan

DOCUMENT N°6

Nom et prénom apprenti :

Date de naissance : / ___ / ___ / ___

DROIT A L'IMAGE

*Document à retourner au CFA
le jour de la rentrée*

J'autorise le C.F.A. Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan à photographier, filmer et/ou enregistrer et à utiliser mon image et/ou ma voix, dans le cadre des activités menées durant ma formation.

J'autorise également, dans les mêmes conditions, la prise et la diffusion de photos, de films et d'enregistrement sonore et/ou vidéos de mes œuvres et créations.

En conséquence de quoi j'autorise le CFA Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan à fixer, reproduire et communiquer les photographies, films et enregistrement pris dans le cadre de ce droit à l'image.

Sous réserve de l'exercice de mon droit de retrait, ces photographies, films et/ou enregistrements ne pourront être exploités et utilisés que par le CFA Chambre de Métiers du Morbihan, intégralement ou par extraits, sur les supports ou dans les contextes suivants :

- Documents papier de communication du CFA Chambre de Métiers, plaquettes, journaux d'information, affiches, panneaux, dépliants, insertions presse (nationale, régionale ou locale) ;
- Sites Internet, Extranet du CFA Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan, CD dans toutes ses versions et évolutions, documents audio-visuels de communication (vidéos, murs d'images...);
- exposition.

L'exploitation de ces photographies, films et/ou enregistrements ne devra pas porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation. En outre, le CFA Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan ne pourra pas les céder à titre onéreux.

Fait à.....

Le

Signature de l'apprenti (e) :	Signature du Représentant légal ou Tuteur :

Nom et prénom apprenti :
Date de naissance : / /

FICHE D'URGENCE DESTINEE AU SERVICE CADRE DE VIE

**DOCUMENT A RETOURNER par courrier dûment complété (recto/verso)
Avant la rentrée**

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° DE SECURITE SOCIALE DE L'APPRENTI: _ _ _ _ _



Attention, en tant qu'apprenti (e), vous devez avoir votre propre n° de sécurité sociale.
Pour tout renseignement sur les démarches, contacter au plus vite votre caisse.

COORDONNEES TELEPHONIQUES

☎ Domicile : ☎ Portable :
☎ Travail du père : ☎ Travail de la mère :
- Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....
- Nom d'un correspondant (obligatoire pour les élèves internes) :
Adresse :
☎ :
- Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

IMPORTANT

En cas d'urgence, l'apprenti malade ou accidenté est transporté par les services de secours (pompiers – SMUR) vers l'établissement hospitalier le mieux adapté.

L'autorisation d'opérer demandée par le chirurgien ne peut être accordée que par l'un des responsables légaux de l'apprenti qui doit pouvoir être joint dans les délais les plus brefs.

Si l'apprenti est mineur, il ne peut quitter l'établissement de soins qu'en présence de l'un des membres majeurs de sa famille ou du correspondant désigné par celle-ci.

Il est donc indispensable que nous puissions connaître vos coordonnées téléphoniques familiales et professionnelles ainsi que celles de votre correspondant.

Ces données ne seront communiquées qu'aux personnels de santé chargés de l'évacuation et des soins.

AUTORISATION D'ADMISSION ET DE SOINS POUR UN MINEUR

Je soussigné (e) :

Père (Nom-Prénom) : Mère (Nom-Prénom) :

Tuteur :

Autorise l'admission au Centre Hospitalier Bretagne Atlantique de l'enfant

né(e) le afin de recevoir les soins nécessaires à son état.

Signatures des parents ou du tuteur légal Fait le / / à

Père :

Mère :

Tuteur :

VACCINS

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :/...../.....
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX PARTICULIERS

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre)

Tournez S. V. P...



FICHE DES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS
(à remettre si besoin sous enveloppe cachetée à l'attention de l'infirmière de l'établissement)

A COMPLETER

Il va de votre intérêt et de celui de votre enfant que cette fiche, bien que non obligatoire, soit parfaitement renseignée.

Nom et prénom apprenti :

Date de naissance : /___/___/___/

- Nom et adresse de l'établissement fréquenté l'an passé :

▪ Maladie dont souffre votre enfant :
.....
.....
.....

▪ Traitement :
.....
.....
.....

▪ Nom du médecin traitant :

☎ :

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE VITALE LORSQUE VOUS ETES AU CFA

Si votre enfant est :

- atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps de formation au CFA,
- susceptible de prendre un traitement d'urgence,
- atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre de sa formation,

→ **veuillez prendre contact avec l'infirmière du CFA** : ☎ : 02.97.63.95.02

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE VITALE LORSQUE VOUS ETES AU CFA.

Vu et pris connaissance,

Le représentant légal

Date : /___/___/___/

Signature

Tournez S. V. P... 

Centre de Formation d'Apprentis LES PERSONNES A CONTACTER

Horaires :

8h00 – 12h00
13h30 – 17h00

02 97 63 95 10 : Standard / accueil du C.F.A.

02 97 63 95 33 : Mme Sylvie LE PELVE – Gestion des absences apprentis et internat
sylvie.lepelve@cma-morbihan.fr

02 97 63 95 37 : Mr Fabien KERMORVANT – Médiateur de l'apprentissage
fabien.kermorvant@cma-morbihan.fr

02 97 63 95 04 : Mme Colette COLLART – Conseillère d'éducation
colette.collart@cma-morbihan.fr

02 97 63 66 67 : Mme Céline LE GALL : Aides à l'apprentissage pour les apprentis
(ARGOAT): celine.legall@cma-morbihan.fr

02 97 63 95 02 : Mme Magali SARRAZIN – Infirmière
magali.sarrazin@cma-morbihan.fr

02 97 63 39 38 : Mme Muriel BASTHISTE – Conseillère en Formation
muriel.basthiste@cma-morbihan.fr

06 33 26 50 40 : Service Animation (internat) – après 19h (pour vos messages importants)

02 97 66 70 01 : Restauration collective (Sté CONVIVIO)

**Pour une communication rapide et écologique,
transmettez-nous votre adresse e-mail sur toutes vos correspondances**

TRANSPORTS

Compagnies à contacter pour se rendre au C.F.A.



B.S.A. (Lorient – Lanester) : ☎ 02 97 76 88 80
C.T.M. (Pontivy-Ploermel-Arzon) : ☎ 02 97 01 22 01
KEOLIS (Auray-Quiberon-Baud) : ☎ 02 97 47 29 64
MAURY (Questembert-Rochefort en Terre) : ☎ 02 97 43 32 70
QUIBERON VOYAGE : ☎ 02 97 50 15 30
T.P.V. (Vannes et sa périphérie) : ☎ 02 97 01 22 23



S.N.C.F. : www.ter-sncf.com ou 36 35

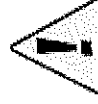


Transports Publics en Bretagne : *bouger avec BreizhGo* :

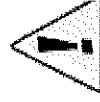
- Site web de Breizhgo : <http://www.breizhgo.com>
- Breizhgo sur votre mobile : m.breizhgo.com
- Co-voiturage : Blablacar

Navette :

Départ tous les soirs à 17h10 du CFA vers la Place de la Libération et la Gare



En période de vacances scolaires*, les compagnies risquent de fonctionner différemment, **renseignez-vous à l'avance : aucun retard ni absence ne seront tolérés**



*Semaines concernées : 22/10/2018 au 26/10/2018
03/01/2019 au 04/01/2019
11/02/2019 au 15/02/2019
08/04/2019 au 12/04/2019